

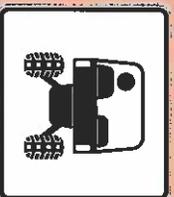
POUR TRANSPORTER UN PASSAGER SUR UN MOTOQUAD ORIGINALLEMENT CONÇU POUR UNE PERSONNE

En vertu de la Loi sur les véhicules hors route du Québec (LVHR), il est stipulé que :

- Il est permis de transporter un passager sur un motoquad conçu à l'origine pour ne transporter qu'une seule personne et modifié par l'ajout d'un siège installé selon les normes du fabricant du siège, à condition que le conducteur se conforme aux dispositions suivantes :
- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Circuler à l'intérieur des sentiers fédérés et portions de chemin pour lesquels les clubs quads détiennent une autorisation de circuler;
- Et être détenteur d'un certificat d'aptitude de conduite d'un motoquad avec passager à la suite d'un cours de conduite pour transporter un passager sur un motoquad donné par la FQCCQ.



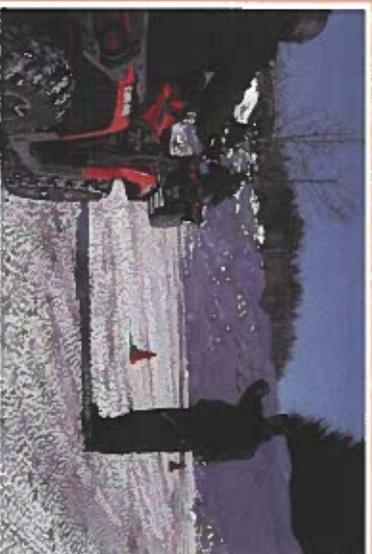
motoquad
(quad)



autoquad
(côte-à-côte)

LES FORMATIONS

Les formations sont données par des moniteurs reconnus par la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCCQ). Ces moniteurs ont été formés par l'Institut de la Sécurité au Canada (ISAC), sous la gouverne du Conseil Canadien du Quad (CCQ) dont fait partie la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCCQ). Cette formation en cours de conduite en motoquad est une adaptation canadienne de celle développée par l'American Safety Institute (ASI).



Le répertoire des moniteurs reconnus par la FQCCQ concernant le cours de conduite pour l'obtention d'un certificat d'aptitude est disponibles sur notre site internet ou en téléphonant à la FQCCQ.

POUR LES CONDUCTEURS DE 16 ET 17 ANS

La loi sur les véhicules hors route du Québec stipule que tout conducteur de véhicule hors route doit être âgé d'au moins 16 ans.

Les conducteurs de 16 et 17 ans ont l'obligation d'obtenir un certificat d'aptitude en suivant la formation reconnue pour la conduite d'un motoquad donné par la FQCCQ. Ils ont également l'obligation de posséder un permis de conduire pour cyclomoteur (classe 6D), un permis de tracteur (classe 8) ou un permis de conduire pour véhicule de promenade (classe 5) de la SAAQ pour pouvoir circuler ou traverser sur une route autorisée.

Le permis d'apprenti conducteur est toutefois reconnu aux mêmes conditions que lors de son utilisation sur la route. C'est-à-dire que son détenteur doit être accompagné d'un autre motoquad dont le conducteur est titulaire, depuis au moins deux ans, d'un permis de conduire automobile valide autorisant la conduite d'un véhicule de promenade (classe 5).

Il est interdit à tout conducteur de moins de 18 ans de transporter un passager sur un motoquad conçu à l'origine pour ne transporter qu'une seule personne.

Il est également interdit aux conducteurs de moins de 18 ans de conduire un autoquad.

Toute personne, qui a autorisé sur un enfant, et ayant autorisé un enfant de moins de 16 ans à conduire un véhicule hors route ou un enfant de moins de 18 ans à conduire un tel véhicule sans être titulaire du certificat d'aptitude est passible d'une amende de 550 \$ à 1100 \$. De plus, le jeune contrevenant est lui-même passible d'une amende de 100 \$.

L'ÂGE MINIMUM POUR CONDUIRE

L'âge minimum pour conduire un motoquad est de 16 ans. Les conducteurs de 16 et 17 ans ont l'obligation d'obtenir un certificat d'aptitude en suivant la formation reconnue pour la conduite d'un motoquad. Ils ont également l'obligation de posséder un permis de conduire valide pour cyclomoteur (classe 6D), un permis de tracteur (classe 8) ou un permis de conduire pour véhicule de promenade (classe 5) de la SAAQ pour pouvoir circuler ou traverser sur une route autorisée.

LE TRANSPORT D'UN PASSAGER

Tout conducteur qui transporte un passager sur un motoquad conçu à l'origine pour ne transporter qu'une seule personne et modifié par l'ajout d'un siège installé selon les normes du fabricant du siège doit, obligatoirement, être âgé d'au moins 18 ans en plus d'obtenir un certificat d'aptitude en suivant la formation reconnue pour la conduite d'un motoquad.

Note : Il est permis pour un conducteur de 16 et 17 ans de transporter un passager sur un motoquad **CONÇU POUR DEUX PERSONNES** (identifié à cet effet par le fabricant).

Attention : Le conducteur de 16 et 17 ans doit tout de même détenir un certificat d'aptitude et un des trois permis requis de la SAAQ mentionnés ci-dessus pour transporter un passager.

VÉHICULE RÉGLEMENTAIRE

Tout motoquad construit après le 1^{er} janvier 1998 doit être équipé de :

- cinémomètre
- phare blanc à l'avant
- feux de freinage arrière
- rétroviseur au guidon gauche

LES MILIEUX FRAGILES

Ne jamais circuler en motoquad dans les tourbières et les milieux fragiles.

DEMEURER DANS LES SENTIERS

Circuler uniquement à l'intérieur des sentiers balisés. Les droits de circulation y ont été négociés pour les membres par les administrateurs de clubs.

PROTECTION ET SÉCURITÉ

- Ne jamais conduire sous l'effet de l'alcool.
- Respecter la signalisation.
- Détenir obligatoirement une assurance responsabilité de 1 000 000 \$.
- Prendre une assurance corporelle personnelle puisque la société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) n'offre pas cette couverture en sentier.

- Accueil
- Inspection du VTT
- Introduction et sensibilisation à la sécurité
- Préparation à la conduite
- Familiarisation avec votre VTT
- En avant !
- Virages
- Stratégies de conduite
- Arrêts brusques et embardées
- Franchissements d'obstacles
- Pratiques de conduite sécuritaires
- Conduite en pente
- Respect de l'environnement

RÈGLES DE BASE DE LA CONDUITE EN MOTOQUAD

- SCRUTER
- IDENTIFIER
- PRÉVOIR
- DÉCIDER
- EXÉCUTER

Durée du cours :
4 à 6 heures
 Coût: 110,00 \$
 (taxes incluses)

INCLUS DANS LE PRIX DU COURS

- Manuel de l'étudiant
- Certificat d'aptitude temporaire
- 2 autocollants réfléchissants
- Certificat d'aptitude plastifié (certificat officiel) qui sera envoyé ultérieurement par la poste.

ÉQUIPEMENT REQUIS

- Véhicule conforme à la Loi sur les véhicules hors route du Québec
 - Casque protecteur avec visière ou des lunettes protectrices
 - Gants
 - Bottes ou chaussures qui couvrent les chevilles
 - Vêtement couvrant les bras et les jambes
- Notez que le cours se déroule principalement ou entièrement en plein air puisque la formation, théorique et pratique, est transmise en alternance. Veuillez donc vous vêtir en fonction des conditions météorologiques.

Votre moniteur vous fournira les renseignements supplémentaires lors de la confirmation du cours.

Eric Moniteur Quad 450-542-3637

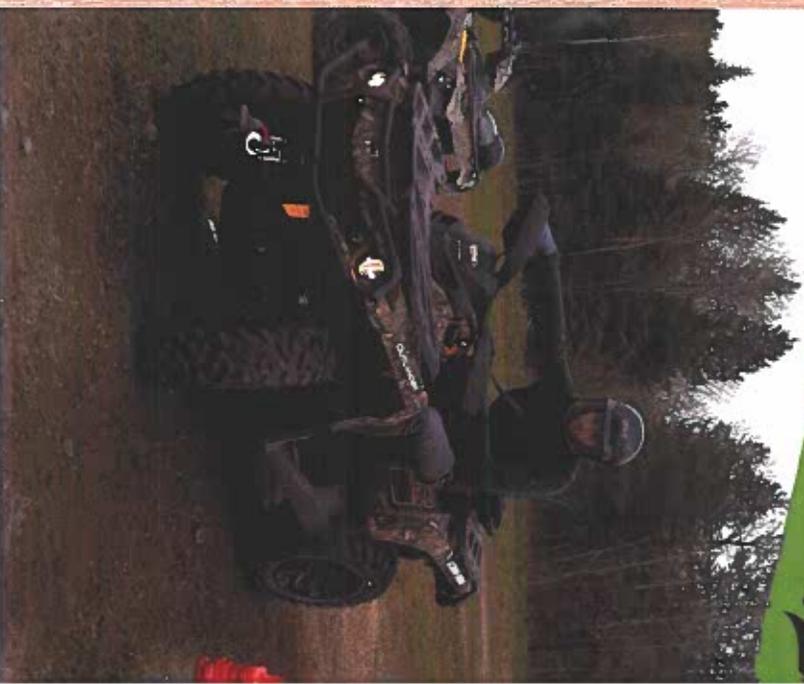
Email: formationvtt@hotmail.com

Web : <https://www.formationvtt.com/>

COURS DE CONDUITE

MOTOQUAD

Certificat d'aptitude
 pour la conduite
 d'un motoquad



514 252-3050
 1-888 252-3554

www.fqccq.qc.ca

FQCCQ

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
 DES CLUBS QUADS

INSTITUT DE LA
 SÉCURITÉ EN QUAD
 Au
 CANADA